

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

MSHA - Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Bordeaux Montaigne

Université de Bordeaux

CNRS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2022
VAGUE B



Pour le Hcéres¹ :

M. Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

M. Xavier Lafon, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

1 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

2 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).

Les données chiffrées de ce document sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Nom de la fédération :

Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine

Acronyme de la fédération :

MSHA

Label et N° actuels :

UAR 2004

ID RNSR :

/

Type de demande :

Restructuration

Nom du directeur (2020-2021) :

M. Patrick Baudry

Nom du porteur de projet (2022-2026) :

M. Sandro Landi

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :

M. Xavier Lafon, professeur émérite, Aix-Marseille Université

Experts :

Mme Heather Burnett, CNRS, Paris (représentante du CoNRS)

M. Madjid Ihadjadene, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

M. Eric Rostang, Aix-Marseille Université (personnel d'appui à la recherche)

M. Tobias Scheer, CNRS, Nice

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Bernard Laks

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Mme Hamida Demirdache, CNRS

Mme Nathalie Jaëck, Université Bordeaux-Montaigne

M. Sébastien-Yves Laurent, Université de Bordeaux

INTRODUCTION

HISTORIQUE DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES CHERCHEURS

La MSHA est paradoxalement une des plus anciennes « MSH » de France puisque, en discussion à partir de 1966, sa création a été officialisée en 1978 sous un statut d'association « loi 1901 » dépendant de la Fédération de la maison des Sciences de l'Homme (FMSH) qui lui fournissait le personnel. Elle a intégré que très récemment le Réseau national des MSH (RNMSH). Elle regroupe ou plutôt concernera au 1-1-2022 (RAE p. 6-7) 26 équipes « associées » mais aucune « porteuse » c'est-à-dire où plus d'un tiers des ETP participe aux activités de la MSH. Douze équipes sur les 19 existantes sont en rattachement à l'Université Bordeaux-Montaigne (UBM), 17 à l'Université de Bordeaux (UB). Cinq sont communes aux deux universités bordelaises dont trois également avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) qui dans le contrat en cours est toujours tutelle. Sur les 26 équipes, 11 sont des UMR mixtes avec le CNRS, une avec l'Inserm et plusieurs ont pour tutelle ou accueillent des personnels de Paris 1 et de Toulouse. Actuellement une seule UR (MICA) est logée dans les locaux de la MSHA qui dispose d'un bâtiment de 2247m² sur le campus de Pessac.

On constate en revanche la disparition des équipes sous tutelle de l'IEP Bordeaux, de l'Institut polytechnique ou de l'École d'architecture et du paysage bien présentes dans le contrat en cours, sans que les raisons de ces départs ne soient explicitées dans les documents fournis. Le caractère pluridisciplinaire des projets est certain mais seulement deux laboratoires ne sont pas à dominante SHS (un SVT, un ST).

Après de longues discussions entre les futures tutelles portant sur la création d'une Unité de service et de recherche (USR), structure labelisée CNRS, c'est une Unité d'appui à la recherche, l'UAR 2004, qui a été créée au 1^{er} janvier 2021, donc au cours du contrat quinquennal. L'abandon du statut associatif, qui de l'avis général pénalisait fortement la structure, était devenue une nécessité fortement recommandée tant dans des rapports internes qu'externes (rapport 2015 du Hcéres notamment). De fait, l'association continuera de fonctionner, parallèlement à l'UAR 2004, jusqu'en 2024 pour apurer les contrats signés mais le passage de la MSHA à un statut d'UAR est déjà effectif.

ÉCOSYSTÈME DE RECHERCHE

La MSHA fonctionne sur la base de programmes validés pour cinq ans (sauf arrêt imprévu en cours de route) par le CS pour les projets en cours, par les trois tutelles pour le projet futur. Elle n'abrite qu'une UR, MICA et offre des locaux pour la durée des projets retenus aux porteurs et à quelques collaborateurs. Elle est donc surtout le lieu des rencontres, séminaires, réunions de travail des groupes informels mobilisés autour des différents projets. Elle offre également un appui administratif et financier aux responsables dans le milieu SHS où les UR non affiliées au CNRS ne disposent généralement pas de personnel dédié à ces tâches.

NOMENCLATURE DU HCÉRES ET THÉMATIQUES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Tout SHS

ST 6-1

SVE 4 et SVE 6

DIRECTION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

M. Patrick Baudry (jusqu'au 31-12-21) ;

M. Sandro Landi, nommé le 29-11-2021, prendra ses fonctions le 1-1-2022

EFFECTIFS PROPRES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Le rapport de 2015 mentionnait 14 postes à la MSHA dont sept provenant de la FMSH, 6 de l'UBM et un sur ressources propres. Seuls 13 de ces postes étaient alors pourvus.

En 2021, le RAE fait quant à lui apparaître 11 emplois, y compris les deux apportés par le CNRS mais deux agents quitteront la MSHA avec leur poste à la suite d'une reconfiguration totale de l'organigramme avec une redéfinition de chaque poste, consécutive au changement de statut. La dotation en emplois de la MSHA au moment de l'évaluation est par conséquent de neuf postes, dont seulement 8 sont pourvus, soit une baisse supérieure à 35 % depuis 2015. Au 1^{er} janvier 2022 on devrait compter outre le directeur (UBM) six permanents UBM, deux CNRS, un CDD (pour 18 mois sur fonds TGIR Progedo) un personnel FMSH en reconversion pour un an correspondant selon toute vraisemblance à un personnel retraité qui demeure salarié de l'association jusqu'à

l'apurement des comptes, Si l'UBM a maintenu son effort, les effectifs hérités de la FMSH ont en revanche baissé drastiquement de sept à deux, postes transférés à l'UBM. On soulignera l'absence de personnel UB.

L'organigramme cible de la nouvelle UAR ambitionne de retrouver à moyen terme un effectif de 13 agents, avec de nouvelles fonctions mais il faudra pour cela rechercher des supports de financement chez toutes les tutelles et notamment l'UB.

AVIS GLOBAL SUR LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Malgré son ancienneté mais en raison de son statut associatif, la MSHA était jusqu'à peu dans une situation critique et sa disparition du paysage bordelais avait été à plusieurs reprises sérieusement envisagée. L'image qu'elle renvoyait était mauvaise et sa fonction essentielle de centre de recherches SHS contestée. Préparé par un travail intense visant à modifier les pratiques entrepris par le directeur dès sa nomination en 2016, une très longue phase de négociations conduite par les deux universités bordelaises pour permettre son intégration dans un cadre adapté, a finalement obtenu l'accord du CNRS. Outre le statut d'UAR, deux postes de catégorie A sanctionnent cette reconnaissance. Il en résulte un avant et un après, ce qui rend l'évaluation particulièrement mal aisé selon la période que l'on prend en compte. De plus, cette période d'incertitude qui a duré plus de dix ans, doublée des conséquences de la crise sanitaire, n'a pas facilité la réalisation des programmes élaborés pour le quinquennal qui s'achève, pas plus qu'elle n'a facilité l'élaboration du projet scientifique futur, sans oublier les conséquences sur les personnels eux-mêmes.

On relève une dissymétrie importante dans le rôle joué par les deux universités bordelaises : si d'un point de vue statutaire, l'égalité de traitement est totale (par exemple dans la composition du Copil, la désignation des membres du CS ou la nomination des responsables des trois axes du projet), il n'en va pas de même pour les obligations notamment financières : la charge immobilière comme, la dotation financière et la mise à disposition de personnel est supportée uniquement par l'UBM, le CNRS venant compléter pour les postes et la dotation, alors que l'UB ne contribue en rien. Cette situation, qui peut s'expliquer par l'histoire de l'institution, n'en pose pas moins des questions pour l'avenir à court terme des projets et à moyen terme des fonctions que la MSHA doit assurer comme centre éminent de recherches consacré aux SHS à Bordeaux. L'UBM gère plusieurs « maisons » au périmètre relativement large et les chevauchements de compétence ne peuvent être exclus comme le soulevait déjà le rapport 2015. Il en va ainsi de la formation des doctorants jusque-là pris en charge exclusivement par l'École doctorale localisée dans la (proche géographiquement) Maison de la Recherche, contrairement à la pratique habituelle des MSH. L'accueil de jeunes chercheurs est une nécessité pour maintenir le renouvellement souhaitable des équipes et des projets mais cela doit se faire en concertation avec les UR localisées quasiment toutes dans des locaux éloignés ou du moins différents. Ce renouvellement / rajeunissement est d'autant plus nécessaire que le projet scientifique pour le prochain contrat a été élaboré il y a déjà plusieurs années.

Le nouveau statut rendra nécessaire plus de transparence dans la gestion financière marquée notamment jusqu'à présent par l'absence d'un budget approuvé par un conseil. La recherche de ressources propres, jusqu'ici réduites à la vente d'ouvrages, n'apparaît pas dans le nouveau projet comme une priorité.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)